



HONORAIRES VENTES

À compter du 03/02/2022

REMUNERATION (TVA comprise au taux légal en vigueur) Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAL D'HABITATION ET PROFESSIONNEL	LOCAL COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS A BATIR	CESSIONS DE BAIL
Jusqu'à 30 000€	20% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
De 30 001 à 40 000€	15% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
De 40 001 à 50 000€	12% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
De 50 0001€ à 75 000€	10% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
De 75 001€ à 100 000€	9% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
De 100 001€ à 150 000€	8% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
De 150 001€ à 250 000€	7,5% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
De 250 001€ à 350 000€	7% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
De 350 001€ à 450 000€	6% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
Au-delà de 450 001€	5% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différents entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-dessous.

CHARGE DE LA REMUNERATION INCLUSE DANS LE PRIX

(à la charge du vendeur)

Dans le cadre d'une transaction par INTER-AGENCE, le pourcentage des honoraires appliqués sera celui de l'agence qui détient le mandat

16 Bis Avenue Carnot 30 000 NIMES

SARL au capital social de 5 000,00€ - RCS 534101647 – SIRET 53410164700012

Carte professionnelle CPI n° 3002 2018 000 031 677 délivrée par CCI du GARD – Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération - caisse de garantie QBE Insurance – 110 000€ - RCP SERENIS ASSURANCES



HONORAIRES LOCATION

Location d'habitation: pour les baux d'habitation ou mixtes ou meublés régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

PRESTATIONS	HONORAIRES LOCATAIRES	HONORAIRES BAILLEUR
Honoraires d'état des lieux	3€ / m ² de surface habitable	3€ m ² de surface habitable
Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail	10€ / m ² de surface habitable	10€ / m ² de surface habitable
Honoraires d'entremise et de négociation Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.		1 mois de loyer HC diminué des honoraires précités
Les honoraires s'entendent TTC au taux actuel de la TVA de 20%		

Location commerciale:

15% TTC du loyer annuel à la charge du preneur

Location professionnelle:

15% TTC du loyer annuel à la charge du preneur

Modification du bail:

150€ TTC à la charge du demandeur

Dans le cadre d'une location par inter-agence, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence qui détient le mandat

16 Bis Avenue Carnot 30 000 NIMES

SARL au capital social de 5 000,00€ - RCS 534101647 – SIRET 53410164700012

Carte professionnelle CPI n° 3002 2018 000 031 677 délivré par CCI du GARD – Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération - caisse de garantie QBE Insurance – 110 000€ - RCP SERENIS ASSURANCES



HONORAIRES GESTION

PRESTATIONS	HONORAIRES
Gérance locative locaux d'habitation (hors assurance GLI)	6 % HT + TVA au taux légal en vigueur soit 7,20% TTC sur le loyer mensuel charges comprises
Gérance locative bien neufs	5% HT + TVA au taux légal en vigueur soit 6% TTC sur le loyer mensuel charges comprises
Locaux commerciaux et immeubles	Devis sur demande
Assurance en garantie des loyers impayés et détériorations immobilières	2,2 % TTC du loyer charges comprises

16 Bis Avenue Carnot 30 000 NIMES

SARL au capital social de 5 000,00€ - RCS 534101647 – SIRET 53410164700012

Carte professionnelle CPI n° 3002 2018 000 031 677 délivré par CCI du GARD – caisse de garantie QBE Insurance– 230 000€ - RCP SERENIS ASSURANCES